

Référentiel Qualification

Date d'application :
25 octobre 2011



Conseil
Ingénierie
Sportive

Conseil & Ingénierie

6

Sommaire

Préambule	3
Exigences de certificats de capacité	3
Qualification probatoire	3
Dispositions particulières	3
Qualifications	3
60 Assistance Maîtrise d’Ouvrage	4
600 Programmation.....	4
601 Réalisation Opération Programmée.....	4
602 Etudes préalables à la Gestion Exploitation d’une opération programmée.....	4
Production de certificats de capacité.....	4
61 Ingénierie Sportive.....	5
610 Piste d’Athlétisme synthétique.....	5
611 Terrain Grand Jeu gazonné & stabilisé	5
612 Terrain Grand Jeu synthétique	5
613 Tennis & Plateau	5
614 Complexe Sportif.....	5
Production de certificats de capacité.....	5
Assistance Technique.....	5

Préambule

Le conseil et l'ingénierie sportive recouvrent les prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation d'une opération, de sa faisabilité à l'achèvement, d'une part celles associées à la fonction d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (**Programmation**) et d'autre part, celles relevant de la maîtrise d'œuvre (**Bureaux d'Ingénierie sportive**).

Exigences de certificats de capacité

Les certificats délivrés par des entreprises (fournisseurs ou constructeurs) ne seront pas pris en compte par le Comité sectoriel.

Pour la Programmation

Les certificats de capacité présentés devront indiquer la nature et le montant des prestations réalisées ainsi que leurs dates d'achèvement.

Pour l'Ingénierie sportive

Les certificats de capacité devront indiquer la nature et le montant des prestations réalisées ainsi que la nature et le montant des travaux concernés.

Les certificats de capacité ont une durée de validité de **trois années** à compter de la date d'achèvement de la mission.

Qualification probatoire

La qualification probatoire est attribuée pour une période d'une (1) année, renouvelable une fois pour la même activité aux entreprises ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant, sous réserve de remplir les exigences d'identification, juridiques, financières, moyens humains, matériels et d'assurances telles que définies au Référentiel d'Attribution des Qualifications.

Une vérification portant notamment sur les moyens humains et matériels sera déclenchée si l'Entreprise n'a pas atteint le seuil de références fixé au référentiel sectoriel.

Dispositions particulières

Concerne uniquement les entreprises implantées dans les Dom-Com.

Se reporter au chapitre "Production de certificats de capacité", ainsi qu'au référentiel d'attribution (art. 3.5.2).

Qualifications

60 Assistance Maîtrise d'Ouvrage

Celle-ci recouvre les études de faisabilité et premières étapes du processus de réalisation d'équipements, neufs ou à restaurer.

Elle comprend le contrôle du respect du programme par le Maître d'œuvre.

Elle inclut la réflexion sur l'organisation de l'activité Sport&Loisir, son schéma de développement et d'aménagement, sa programmation pluriannuelle, la prise en compte des objectifs, l'évaluation des coûts globaux, à l'échelle d'une commune, d'un territoire intercommunal, d'un département, d'une région.

600 Programmation

Phase 1

Analyse des besoins - Etude de marché - Définition de la clientèle - Analyse des moyens pour y parvenir.

Phase 2

Analyse du site - Pré-programme - Définitions des scénarii répondant à la satisfaction du ou des besoins recensés (fonctions, locaux-surfaces, localisation, coûts d'investissement prévisionnels, coûts de fonctionnement) - Assistance au choix du pré-programme (scénario retenu).

Phase 3

Programme : définition précise et détaillée de l'équipement (fonctions, surfaces, volumes, schémas fonctionnels, prescriptions techniques, accueil des usagers, ambiance, implantation, environnement).

Dossier programme : sous-sols, données géologiques - contraintes réglementaires - directives urbaines et architecturales - prestations techniques.

601 Réalisation Opération Programmée

Phase 4

Organisation et dossier du concours: modalités et règlement de consultation et coût d'objectif prévisionnel.

Assistance concours : rapport technique d'analyse des offres et préparation et synthèse des travaux du jury.

Assistance à négociation du contrat de Maître d'œuvre.

Contrôle du respect du programme : suivi de la conception (Aps, Apd, Std, Peo, Dce).

602 Etudes préalables à la Gestion Exploitation d'une opération programmée

Phase 5

Etudes des modalités de Gestion.

Etudes des conditions et critères d'exploitation et d'animation.

Charges d'exploitation prévisionnelle.

Analyse en coût global.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage, concernant des réalisations dans l'activité concernée.

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
600	6	3	-
601	6	3	-
602	6	3	-

! Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

61 Ingénierie Sportive

Celle-ci recouvre les missions de la maîtrise d'œuvre telles que la conception, la direction d'exécution des travaux.

610 Piste d'Athlétisme synthétique

Surface minimum 1 500 m² avec équipements complémentaires (sautoir, lancer...).

611 Terrain Grand Jeu gazonné & stabilisé

Surface minimum 5 000 m².

612 Terrain Grand Jeu synthétique

Surface minimum 5 000 m².

613 Tennis & Plateau

Surface minimum 590 m².

614 Complexe Sportif

Ensemble comportant plusieurs terrains de sport (ou plusieurs activités de terrains) et infrastructures d'accueil (tribunes, vestiaires, sanitaires).

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage, concernant des réalisations dans l'activité concernée.

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
610	5	2	–
611	5	2	–
612	5	2	–
613	5	2	–
614	5	2	–



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".



Assistance Technique

Se reporter au référentiel "Maintenance".

